

PAROISSE St PIERRE - St PAUL EN BOCAGE

JOURNAL PAROISSIAL N° 69 NOËL 2016

rue de la Mairie 61100 La Lande-Patry 02 33 65 22 14 - paroissaintpierresaintpaul61.jimdo.com - paroissestPierre-stpaulenBocage@wanadoo.fr

BIENTÔT NOËL

Dans quelques jours, nous allons célébrer Noël.

Comme chaque année, les fêtes de fin d'année sont un grand rendez-vous pour les familles : rassemblement, partage d'un bon repas, échange des cadeaux. Des moments fiévreusement attendus des grands et des petits.

Noël est aussi dur à vivre pour des personnes seules, pour des familles éclatées, pour des personnes âgées qui ne bénéficieront pas de la visite et de la présence de leurs enfants, qui ne recevront même pas un coup de téléphone !

Pour les chrétiens, Noël devra d'abord remplir notre cœur de joie, la véritable joie de la venue d'un Sauveur, porteur d'une Bonne Nouvelle et d'une paix sur notre terre des hommes. Noël, c'est l'accueil de Jésus lui-même comme message vivant de la paix de Dieu pour l'humanité.

Pour 2017, mon souhait est qu'en célébrant Noël, nous ouvrons nos mains et nos cœurs, comme l'Enfant de la crèche, à ceux dont le cœur et les mains seront vides à Noël.

Joyeuse fête de Noël à chacune et chacun de vous !

Heureuse et fructueuse année 2017 !

✠ P. Amand, Prêtre modérateur

Invitation Noël

Les enfants de 4 à 6 ans et leur famille sont invités à découvrir et accueillir JESUS

Le samedi 17 décembre 2016

Eglise de la Lande-Patry - 17 H.

Venez avec tous vos amis.

Paroisse St-Pierre/St-Paul
Équipe Eveil à la Foi



Dates à retenir

Samedi 17 décembre à 17h : célébration de Noël pour les enfants à La Lande-Patry

Mardi 20 décembre à 20h30 : Célébration Pénitentielle à La Lande-Patry

Mercredi 21 décembre à 17h : Célébration Pénitentielle à La Lande-Patry

Samedi 24 décembre à 20h : veillée de Noël et messe à La Lande-Patry

Dimanche 25 décembre : messe du jour de Noël à 10h30 à Cerisy-Belle-Étoile

Dimanche 1^{er} janvier : messe à 10h30 à La Lande-Patry ; pas de messe à Landisacq pour la St Étienne : l'église est fermée à cause de problèmes de sécurité

Samedi 21 janvier 2017 à 14h : Assemblée Paroissiale suivie de la Galette des Rois à la salle É. Halbout de La Lande-Patry. Réservation en page 4.

ANNICK RIBLIER



Annick Riblier nous a quittés ce Mardi 22 Novembre, entourée de l'affection et de la tendresse de ses enfants, au Centre Hospitalier Universitaire de Caen où elle était hospitalisée depuis le mardi 2 novembre.

La célébration de son inhumation présidée par notre évêque, Mgr Jacques Habert, a eu lieu Samedi 26 Novembre, en l'église St Germain de Flers, trop petite pour accueillir tous ses amis croyants ou non-croyants.

Dans un beau témoignage, que je vous invite à lire, en ces heures de peine, elle écrivait : "Il me faudrait des pages de cahier pour écrire les prénoms de tous ceux, croyants ou athées, ou chercheurs de Dieu, que je remercie intérieurement d'avoir été vrais tout simplement quand nos routes se sont croisées, dans la simplicité de chaque rencontre comme dans les missions ou les tâches partagées. Chaque personne, qu'elle soit de ma famille, qu'elle compte parmi mes relations, mes amis, m'a permis de devenir ce que je suis ..." ("*Chemins de lumière du diocèse de Sées*" sous la direction de Stéphane Bouzerand, disponible à la bibliothèque paroissiale).

Nous avons beaucoup de mal à réaliser. Mais en cette heure de peine, dans l'Espérance chrétienne qui l'animait profondément, nous voulons aussi dire "merci" au Seigneur de l'avoir mise sur nos routes. Pour nombre de personnes, sur ce pays de Flers et à travers le diocèse, elle a été "une belle rencontre" comme elle savait si bien nous le partager dans ses chroniques sur la vie du doyenné.

Elle aura marqué profondément de son empreinte notre paroisse, notre Pôle missionnaire et notre diocèse. Ils sont nombreux les enfants et jeunes de La Selle la Forge et de l'Aumônerie de Flers à avoir été marqués par sa rencontre. Combien de familles en deuil auront été réconfortées par son écoute, ses mots ajustés et sa douceur aux célébrations d'inhumations. Combien de chrétiens engagés dans la paroisse et sur le doyenné auront été heureux d'œuvrer avec elle à la mission ? Combien de laïcs engagés dans l'accompagnement des familles en deuil sont d'heureux bénéficiaires de son engagement dans l'équipe de formation des équipes deuil du diocèse ?

Comme moi, vous aimerez certainement écouter ou réentendre le témoignage qu'elle donnait sur les ondes de R.C.F (<http://rcf.fr/spiritualite/annick-riblier-de-la-peur-la-confiance> unkp=f90b0d915eff248e0885f58de5d0e21#.WDYEGWELbu0.e mail)

ou en allant sur le site de la paroisse Marcel Callo.

Annick concluait son témoignage en citant Frère Roger de Taizé : " Le meilleur advient par la confiance". Par sa présence et son engagement, elle nous a invités à faire grandir la confiance. Elle nous invite, en ces heures de peine, à grandir dans la confiance en ce Seigneur de la Vie.

Nous portons dans notre prière et notre amitié, sa famille qui l'a si bien accompagnée.

Bien fraternellement,

Père Philippe Pottier

Lorsqu'en 2012 le Père Lelandais a souhaité faire valoir son droit à la retraite, Annick nous fut d'une grande aide, elle nous a accompagnés et éclairés dans notre discernement sur le devenir de notre paroisse St Pierre - St Paul en Bocage. Annick avait une grande patience à écouter les uns et les autres, elle accueillait chacun avec un sourire et un mot d'encouragement et ses conseils étaient toujours justes et raisonnés. Le départ d'Annick va laisser pour beaucoup d'entre nous un grand vide. Dans l'espérance et en union de prière, elle saura nous envoyer au bon moment des ondes nécessaires pour de bonnes décisions et toujours appeler au renouvellement de membres acteurs en Église.

Thérèse Levallois



La grange aux dîmes de l'abbaye de Belle-Étoile (1460)

LA CRÉMATION : QUE DIT L'ÉGLISE ?

La Congrégation pour la Doctrine de la Foi a rendu publique le 25 octobre une instruction sur la sépulture des défunts et la conservation des cendres en cas d'incinération, **ad resurgendum cum Christo**.

En 1963 cette même Congrégation avait publié un texte qui invitait à « maintenir fidèlement la coutume d'ensevelir les corps des fidèles », mais qui précisait que *l'incinération n'était pas contraire en soi à la religion chrétienne* si elle n'était pas motivée par la négation de la dignité du corps humain. En 2016, la Congrégation pense que « *en ensevelissant les corps des fidèles, l'Église confirme la foi en la résurrection de la chair et veut mettre l'accent sur la grande dignité du corps humain, en tant que partie intégrante de la personne, dont le corps partage l'histoire. Elle ne peut donc tolérer des attitudes et des rites impliquant des conceptions erronées de la mort, considérée soit comme l'anéantissement définitif de la personne, soit comme un moment de sa fusion avec la Mère-nature ou avec l'univers, soit comme une étape dans le processus de réincarnation, ou encore comme la libération définitive de la « prison du corps »*. C'est tout l'homme, corps et âme, qui est appelé à la vie éternelle.

Que faire des cendres après la crémation (qui aura toujours lieu **après** la cérémonie des funérailles) ?

L'Église répond : les conserver dans un lieu sacré, cimetière ou église. Ne pas les conserver dans une habitation privée, ni les distribuer entre les différents membres de la famille, ni les disperser dans l'air, sur terre ou dans l'eau, ni les conserver dans des bijoux ou autres objets. *Ainsi sera réduit le risque de soustraire les défunts à la prière et au souvenir de leur famille et de la communauté chrétienne. On évite également d'éventuels oublis et manques de respect qui peuvent advenir surtout après la disparition de la première génération, ainsi que des pratiques inconvenantes ou superstitieuses.*

QU'EST-CE QU'UN « DIMANCHE DÉPLOYÉ » ?

Deux fois par an, à l'occasion du 1^{er} dimanche de l'Avant et du 1^{er} dimanche de Carême, on parle de « **dimanche déployé** ». Qu'est-ce que c'est ?

Ce n'est pas une invention de notre paroisse : dans d'autres paroisses et dans d'autres diocèses, ces dimanches rencontrent un grand succès. Ce n'est pas le cas chez nous.



Pourtant, ne vous est-il jamais arrivé de vous « endormir » à la messe du dimanche ? N'avez-vous jamais laissé rêver votre esprit pendant un chant qui ne vous

plaît pas ou un sermon trop long ? Ne vous êtes-vous jamais dit que vous étiez en train de perdre votre temps et que, peut-être, « on pourrait faire autrement », qu'on pourrait, de temps en temps, arrêter de rabâcher les mêmes phrases, arrêter de refaire les mêmes gestes ?

Eh bien, les « dimanches déployés », c'est un peu cela : d'abord une rencontre amicale autour d'une tasse de café ou de thé, ou d'un verre de jus de fruit, et des petits gâteaux. Les gens prennent le temps de s'installer. Puis, après le visionnement de courtes vidéos ou photos, la lecture d'un texte (parfois celui de la messe du jour), les participants réfléchissent, discutent, donnent leur avis. Pendant ce temps, les enfants et les adolescents font la même chose dans des salles séparées. Souvent, comme c'était le cas le dimanche 27 novembre dernier, quelqu'un prend en note le fruit des réflexions, lesquelles seront lues au cours de la messe. Et l'heure est vite passée...

Si donc vous avez envie de partager un moment chaleureux et détendu à propos de la foi, la nôtre, la vôtre, vous savez ce qu'il vous reste à faire !

L'ABBAYE DE BELLE-ÉTOILE

Suite et fin de l'histoire de l'abbaye telle que l'a racontée André Lucas lors de la marche paroissiale du 18 septembre 2017

La grange dîmière fut construite en 1460 pour y recueillir les dîmes des différentes paroisses qui dépendaient de l'abbaye ; grâce à ces revenus, le cloître fut commencé en 1494 et terminé en 1538 ; au-dessus se trouvait le dortoir des moines. Elle fut prospère jusqu'en 1540, jusqu'au jour où un jeune curé de Caligny (oui, oui ! de Caligny !) à la tête de ses paroissiens et de ceux de Montilly la mit à sac en 1552 et 1553 (dix étangs vidés, 6 fermes dépendant de l'abbaye pillées) afin de dissuader l'abbaye de prélever la dîme à son profit et au détriment des paroisses de Caligny et de Montilly. La remise en état demanda de nombreuses années. Les religieux furent chassés et remplacés par des calvinistes pendant 36 ans, dont le tristement célèbre Jacques de Crux qui fut à l'origine de nouveaux pillages. En 1625 les calvinistes furent chassés à leur tour, et les travaux de restauration reprirent (l'Hôtelierie fut construite en 1718). L'abbaye redevint prospère : c'était un des plus beaux sanctuaires de Normandie.

Après la Révolution, suite à la disparition des moines, abandonnée, elle fut à nouveau en proie au pillage, mais la municipalité de Tinchebray partagea ce qui avait échappé au sacage :

- Le groupe de l'Assomption (retable) fut remis à l'église de Cerisy.
- La chaire fut donnée à Chanu.
- Le lutrin, la grille en fer forgé qui séparait la nef du chœur, ainsi que les autels des chapelles nord et sud furent attribués à l'église des Montiers à Tinchebray.
- Deux tableaux en bois allèrent à l'église de Moncy.
- Un tableau en bois (l'Annonciation) est classé par les Monuments Historiques et fait partie d'une collection privée.

La démolition de l'église abbatiale et des éléments du cloître servirent à la construction de nombreuses maisons dans la région.

En 1802, deux médecins de Caen achètent l'abbaye et en font une usine de produits chimiques.

En 1805, elle fut revendue et devint une tuilerie utilisant l'argile



L'abbaye en 1791

Source: gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

du « pré Morin » près de l'église de La Lande-Patry

En 1845, elle fut achetée par M. Juhel-Desmares, de Vire, dont la petite-fille épousa Charles Lacaille, avocat, conseiller d'arrondissement et maire de Cerisy. Elle resta dans cette famille jusqu'en 1951.

En 1951 elle devint la propriété d'une société immobilière.

En 1954, Roger Gallais prêta la propriété à la « Jeanne d'Arc » pour en faire un centre aéré ; cette association acheta l'abbaye en 1969.

Elle fut revendue en 1997 à M. Blanchetière, pharmacien, à qui elle appartient toujours.

Souhaitons que ses ruines puissent un jour être sauvegardées et mises en valeur : l'abbaye de Belle-Étoile est en effet, avec une partie de l'église de La Bazoque, le seul monument aussi ancien de notre région.



L'obole de la veuve (Marc XII, 41-44)

« Assis en face du tronc, Jésus regardait comment la foule mettait de l'argent dans le tronc. De nombreux riches mettaient beaucoup. Vint une veuve pauvre qui mit deux petites pièces, quelques centimes. Appelant ses disciples, Jésus leur dit : "En vérité, je vous le déclare, cette veuve pauvre a mis plus que tous ceux qui mettent dans le tronc. Car tous ont mis en prenant sur leur superflu ; mais elle, elle a pris sur sa misère pour mettre tout ce qu'elle possédait, tout ce qu'elle avait pour vivre". »

SOUTENEZ CE JOURNAL !

Rappel : le journal paroissial est distribué dans TOUTES les boîtes aux lettres des 8 communes de notre paroisse. Il a cependant un coût. Pour aider la paroisse à financer cet outil missionnaire, merci

M.
 Rue, lieu-dit
 Commune

Soutient pour un an (4 numéros, 10€) au Journal de la paroisse St Pierre-St Paul en Bocage (à remettre à la quête ou à l'accueil paroissial)

ASSEMBLÉE PAROISSIALE ET GALETTE DES ROIS 2017

Suite à l'Ordonnance de notre évêque instituant les nouveaux « Pôles Missionnaires », chaque paroisse est tenue d'organiser au moins une fois par an une assemblée réunissant tous les chrétiens de la paroisse. À ce sujet, nous étions déjà un peu en avance sur le diocèse puisque nous organisons depuis plusieurs années une Galette des Rois au cours de laquelle les activités de la paroisse étaient présentées. Cette année, c'est donc à une Assemblée Paroissiale « officielle » que vous êtes TOUS invités, au cours de laquelle le bilan (moral, financier...) de l'année 2016 sera présenté. Ce sera aussi le moment de poser vos questions, de faire vos remarques et suggestions. À l'issue de ces Assemblée, nous partagerons la Galette des Rois. Pour la bonne marche de l'intendance, merci de vous inscrire au moyen du formulaire ci-dessous à déposer à l'accueil paroissial ou à la quête du dimanche, **avant le lundi 16 janvier 2017.**

M.

participera (-ront) à l'Assemblée Paroissiale et à la Galette des Rois 2017 le samedi 21 janvier à 14h30 salle É. Halbout (La Lande)

Comme vous le savez peut-être, les sommes collectées à cette occasion sont la seule ressource du diocèse pour assurer tous les mois une juste rémunération à ses prêtres et à ses salariés.

Un grand merci à tous les donateurs pour leur générosité ! Nous devons poursuivre nos efforts en appelant le plus grand nombre de catholiques à participer à cette collecte. Vous trouverez au fond de l'église des enveloppes du Denier : que ceux qui n'ont pas encore donné puissent en prendre pour eux et que ceux qui le peuvent en distribuent aux personnes de leur entourage qui ne donnent pas encore au Denier.

Adressez à la paroisse (quête, accueil) votre don (déductible des impôts) au **Denier de l'Église** en utilisant les enveloppes prévues à cet effet ou à : Association Diocésaine de Sées, 29 rue Conté BP 25 61500 SÈES. Un reçu vous sera délivré.

JOIES ET PEINES DE NOS FAMILLES AU 9 DÉCEMBRE 2016

Baptêmes

Loris CANDONI (Le Theil)
 Domitille CAUBRIERE (St Paul)
 Timéo RAOULT (La Lande-Patry)
 Jules RAHAIN (Caligny)
 Camille COCOUAL- LEBOS-QUAIN (Landisacq)

Mariage

Gwenaël CHASTANG et Solenne JARRY (St Paul)

Décès

Bernadette PATRY (St Pierre d'Entremont)
 Claude DELAGARDE (Landisacq)
 Jacqueline LE GOFF (Montilly-sur-Noireau)
 Colette LAIGRE (La Lande-Patry)
 Ginette PINEL (La Lande-Patry)
 Gabrielle LEVERRIER (La Lande-Patry)
 Gilbert MAILLARD (Landisacq)
 Madeleine JUMEL (Caligny)
 Bernard MOULIN (Cerisy-Belle-Étoile)



Messe des familles du 27 novembre : le chant final

ACCUEIL PAROISSIAL

L'Accueil Paroissial se trouve à droite de la Mairie de La Lande-Patry. Il est ouvert le :

- Jeu de 17 h à 19 h
- Vendredi de 17 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h

Téléphoner de préférence à ce moment-là au 02 33 65 22 14 ; en cas d'urgence, le répondeur vous communiquera le n° de la personne responsable